

**VILLE de PERROS-GUIREC**  
(Côtes d'Armor)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 2 février 2017**

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	26
Nombre de pouvoirs	4
Nombre d'absents	0

L'An deux mil dix sept le deux février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Erven LÉON **Maire** - Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER (pour partie) – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoints au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Sylvie AUDRAIN – Mme Véronique FRENOY-COATANTIEC - Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN – Mme Patricia DERRIEN – M. Jean-Christophe PIERRE – M. Thierry LOCATELLI - Mme Armelle INIZAN – M. Alain COÏC - Mme Yvonne DEMOREST - M. Jean-Louis PERON - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT – M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

**POUVOIRS :**

Yannick CUVILLIER	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE (à partir de la délibération 2017-23-7.10)
Mylène de FRANCE	Pouvoir à Erven LÉON
Gwen-Haël ROLLAND	Pouvoir à Patricia DERRIEN
Sabine DANIEL-QUINQUIS	Pouvoir à Alain COÏC

**ABSENT EXCUSÉ :**

Néant

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean-Yves KERAUDY** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET :** Tarifs Cap Vacances 2017

**2017-17-7.10**  
**TARIFS CAP VACANCES 2017**

---

Isabelle LE GUEN rappelle à l'Assemblée que, le Conseil Municipal avait par délibération en date du 12 Novembre 2015, adopté les tarifs des prestations de Cap Vacances.

Elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition des tarifs 2017, ci-jointe, calculée sur une hausse de l'ordre de 1.5 %.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré  
Le 2 février 2017  
Pour extrait conforme  
LE MAIRE



Pour le Maire,  
L'adjoint délégué

Bernard LENOIR